

## Minimum pension reversion à partager entre épouses.

## Par racheldutoit, le 29/09/2016 à 10:09

Bonjour,

Mon mari, décédé, n'ayant pas suffisamment cotisé pour sa retraite, je devrais toucher le minimum de réversion soit 283,87 euros. Nous étions mariés depuis 14 ans mais il avait été marié 6 ans (1975-1981).

Ce minimum est-il à partager entre les 2 épouses ?

Merci de votre réponse.

Cdt.